



Le renouvellement des agriculteurs en Bourgogne-Franche-Comté



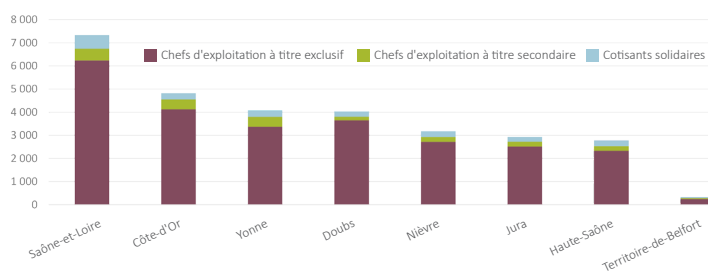
Le nombre d'exploitants agricoles a fortement baissé durant les dernières années. Près d'un exploitant sur deux en Bourgogne-Franche-Comté a plus de 50 ans. De plus, seulement deux départs sur trois sont remplacés en moyenne. Cette problématique de vieillissement et de renouvellement touche de façon inégale les orientations agricoles et les territoires. Si l'est de la région semble relativement épargné, d'autres zones cumulent des difficultés d'âge moyen élevé, de faible remplacement et de revenus faibles et très variables. L'accueil des candidats à l'installation révèle une certaine inadéquation entre les exploitations à céder et les nouveaux types de projets qui apparaissent. Cependant, l'agriculture attire encore, comme le montre la hausse des reconversions professionnelles et des installations hors cadre familial ces dernières années.



Le renouvellement des agriculteurs en BFC

En janvier 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 29 500 cotisants non-salariés agricoles dans les fichiers de la MSA, dont un peu moins de 27 400 chefs d'exploitation et 2 100 cotisants solidaires (7,2 % du total). Parmi les chefs d'exploitation, 92 % le sont à titre exclusif ou principal, c'est-à-dire qu'ils tirent la totalité ou la majorité de leurs revenus d'activités agricoles. Cette proportion, stable entre 2012 et 2018, est forte pour l'ensemble des départements de la région. Les résultats de l'étude seront calculés sur ce champ.

Figure 1. Répartition des cotisants agricoles non-salariés en janvier 2018



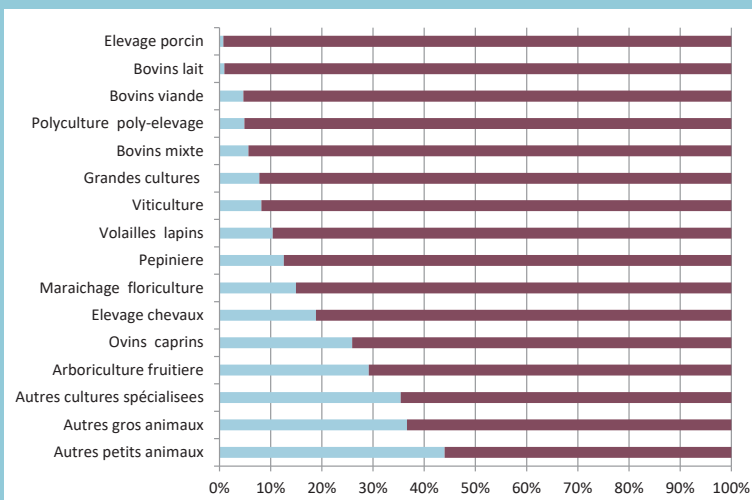
Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés, janvier 2018

Encadré 1 Cotisants solidaires

Les cotisants solidaires sont une catégorie créée par la MSA pour désigner les personnes exploitant une faible superficie et / ou consacrant à l'activité agricole un volume de travail annuel compris entre 150 et 1 200 heures par an, ce qui correspond à une activité insuffisante pour bénéficier du statut de « chef d'exploitation agricole ». Sur le plan national, la part de cotisants solidaires s'établit globalement à 11 %, mais elle peut dépasser 20 % dans certains départements, parmi lesquels l'Hérault, le Var, les Hautes-Pyrénées ou l'Ardèche. Peu présents dans les cultures et les élevages les plus répandus, les cotisants solidaires se comptent surtout dans les élevages canins ou équin ou dans certaines cultures spécialisées telles que les plantes aromatiques, voire, dans une moindre mesure, l'arboriculture, le maraîchage et la floriculture.

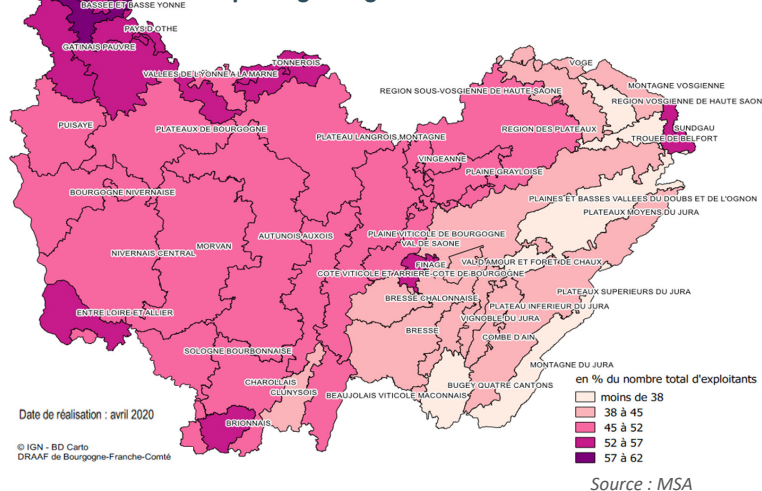
En Bourgogne-Franche-Comté, la part de cotisants solidaires est nettement plus faible qu'au niveau national (respectivement 7,2 % et 11 %). Les secteurs où le poids des cotisants solidaires est élevé sont les mêmes qu'ailleurs en France, avec, en plus, un poids supérieur pour les élevages ovins et caprins.

Figure 2. Part des cotisants solidaires en Bourgogne-Franche-Comté



Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés, janvier 2018

Figure 3. Part des exploitants âgés de 50 ans et plus par région agricole en 2019



Près d'un agriculteur sur deux a plus de 50 ans

Il est préférable d'anticiper une transmission une dizaine d'années avant le départ en retraite. Le départ se faisant généralement autour des 60 ans (60 % des départs interviennent entre 58 et 65 ans), l'âge charnière est 50 ans. En 2018, 48 % des cotisants ont déjà plus de 50 ans. Dans l'est de la région, la population de la zone du massif jurassien est la plus jeune avec moins de 40 % de plus de 50 ans. À l'opposé dans certaines zones, souvent dans l'ouest de la région, la part des plus de 50 ans dépasse les 50 %, voire s'approche des 60 % dans le nord de l'Yonne ou le sud de la Nièvre.

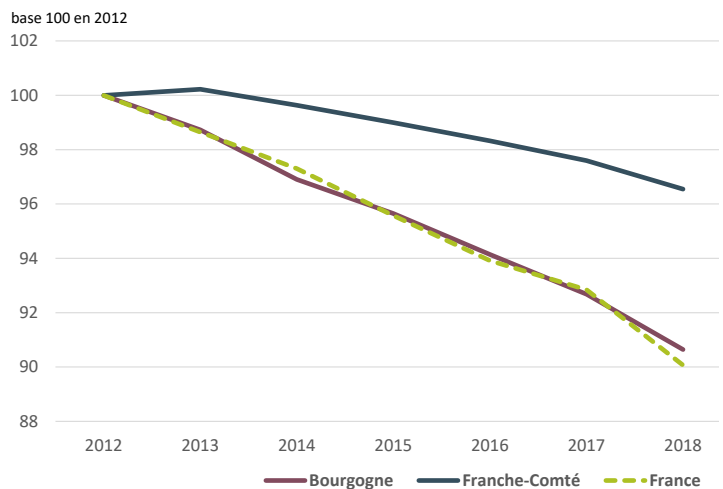
Un âge plus élevé peut s'expliquer par différentes raisons. Les productions céréalières se prêtent mieux à un départ à la retraite plus tardif en raison d'une pénibilité moindre que dans l'élevage. Des agriculteurs peuvent également rester en place mais faire faire une partie des travaux agricoles à façon. Certains exploitants peuvent, en revanche, avoir des difficultés à transmettre les outils de production, coûteux ou peu adaptés aux besoins et aux projets des repreneurs ou encore nécessitant des coûts de modernisation importants.

2 000 exploitants en moins entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le nombre d'exploitants à titre exclusif ou principal a reculé de 2 000 en Bourgogne-Franche-Comté, soit une diminution de 7,4 %. Sur la même période en France, le recul est de presque 10 %. Le recul est nettement plus limité en Franche-Comté (- 3,5 %) qu'en Bourgogne dont le mouvement est proche de l'ensemble du pays.

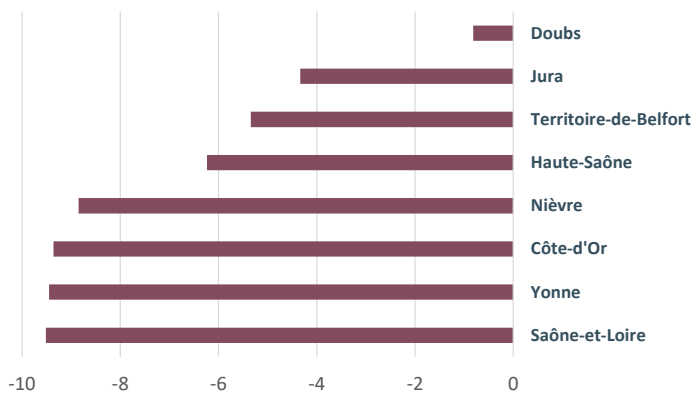
La dynamique de l'ensemble des départements de l'ouest de la région est proche : la baisse se situe entre 9 et 10 %. Au contraire, dans l'est de la région, la perte avoisine 6 % au maximum en Haute-Saône (cf. Figure 5). Dans le Doubs, le nombre de chefs d'exploitation est presque stable sur la période, ce qui peut notamment s'expliquer par le dynamisme de la filière lait « AOP du massif jurassien ».

Figure 4. Évolution du nombre d'exploitants à titre exclusif ou principal



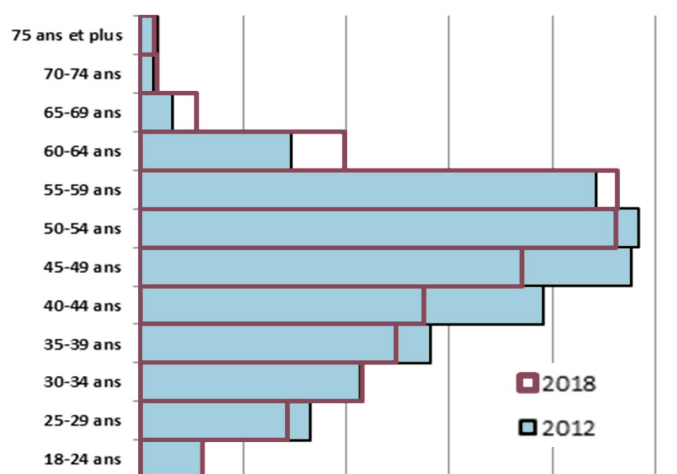
Source : MSA, fichier des cotisants non-salariés

Figure 5. Évolution (%) du nombre d'exploitants entre 2012 et 2018



Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2012 à 2018

Figure 6. Pyramides des âges des exploitants agricoles en 2012 et 2018



Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés 2012 à 2018

Deux agriculteurs sortants sur trois sont remplacés

En Bourgogne-Franche-Comté, sur la période 2012-2018, le taux de sorties* (voir lexique en fin de document) s'élève à 24,2 %, celui des entrées* à 16,8 %, c'est à dire que pour 100 agriculteurs présents, environ 24 ne sont plus en activité alors que près de 17 se sont installés sur la période. Le taux de remplacement*, qui mesure le nombre d'installations sur le nombre de départs, est de 69,4 % dans la région, soit un peu plus de 2 agriculteurs remplacés sur 3.

Le taux de remplacement en Bourgogne est nettement inférieur à celui de la Franche-Comté (respectivement 62,3 % et 84,9 %). Cette différence cumulée avec un âge plus élevé (cf. Figure 3) explique la baisse plus nette de la population agricole dans cette zone (cf. Figure 4).

Le taux de remplacement s'échelonne entre 61 % et 63,5 % dans les départements de l'ouest de la région, tandis qu'il est au minimum de 71,6 %, à l'est, dans le département de Haute-Saône. Il dépasse 80 % en Territoire-de-Belfort et dans le Jura, et atteint 96,4 % dans le Doubs, soit presque l'équilibre entre les sorties et les entrées. Le Doubs combine le taux de sorties le plus faible de Bourgogne-Franche-Comté (21,3 %) et le second taux d'entrées le plus élevé.

Compte-tenu du taux de remplacement insuffisant et de la structure d'âge de la population agricole en Bourgogne-Franche-Comté, non seulement le nombre d'exploitants diminue, mais la pyramide des âges continue de se déformer vers le haut : entre 2012 et 2018, les effectifs des tranches d'âge de 35 à 54 ans ont diminué alors que ceux des tranches d'âge supérieures ont augmenté, la classe des 55-59 ans devenant la plus nombreuse (cf. Figure 6).

Des taux de remplacement très variables suivant les orientations agricoles

Pour la plupart des orientations agricoles* (au sens de la MSA : code ATEXA) de la région, les installations ne compensent pas les départs d'agriculteurs. Si les taux de sorties sont voisins (de 22 à 25 %), les taux d'entrées entre 2012 et 2018 varient de 3 à 20 % selon les activités (cf. Figure 7).

La polyculture-polyélevage est l'orientation la plus proche de l'équilibre, avec un taux de remplacement de 89 %. En outre, certains agriculteurs présents sur toute la période, notamment parmi les éleveurs bovins, diversifient leur activité et sont passés en polyculture-élevage entre 2012 et 2018. Au total, en raison de ce changement d'orientation, la Bourgogne-Franche-Comté compte en 2018 un peu plus d'exploitants agricoles en polyculture-polyélevage qu'en 2012.

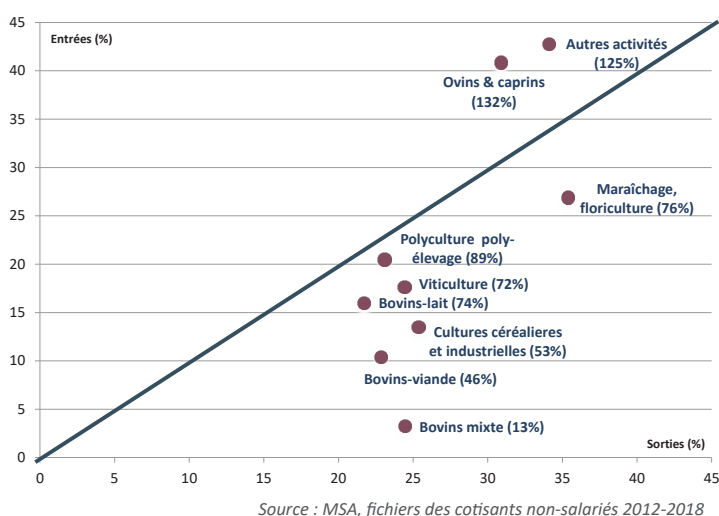
Le taux de remplacement tombe à 72 % pour la viticulture, avec des différences départementales importantes : faible en Saône-et-Loire (61 %) et élevé dans l'Yonne et dans le Jura (respectivement 89 % et 91 %). Les difficultés de transmission, associées aux prix parfois très élevés des terres viticoles, peuvent expliquer cette baisse du nombre de cotisants non-salariés. Elle résulte d'une concentration dans certains secteurs comme le Jura ou le sud Saône-et-Loire. Dans les zones viticoles les plus prestigieuses, les activités sont de plus en plus souvent hébergées par des sociétés commerciales, pour des raisons fiscales et pour simplifier l'accès à des investisseurs. Le dirigeant n'est alors plus "chef d'exploitation" mais salarié.

En grandes cultures, à peine plus d'un chef d'exploitation sur deux est remplacé. Le taux de remplacement est de 54 % dans l'Yonne, mais seulement de 43 % en Côte-d'Or. Dans ces zones, les progrès de la mécanisation favorisent l'agrandissement des exploitations. Le nombre d'exploitants, qui a baissé de 10 % entre 2012 et 2018, devrait encore sensiblement diminuer dans les prochaines années, compte tenu de l'âge moyen élevé. En bovins lait, le taux de remplacement s'élève à 74 %, mais avec de fortes disparités selon les territoires. Il dépasse 100 % dans le Doubs, tandis qu'il atteint seulement 61 % dans le Jura et en Saône-et-Loire. Dans les autres départements, moins d'un exploitant sur deux est remplacé. En outre, un nombre important d'éleveurs laitiers a opté pour la polyculture-polyélevage ou d'autres orientations entre 2012 et 2018, en particulier dans l'Yonne.

Seulement 46 % des éleveurs de bovins viande sont remplacés. L'activité a ainsi perdu 15 % des effectifs entre 2012 et 2018. En Saône-et-Loire et dans la Nièvre, qui concentrent les trois quarts des éleveurs, les taux de remplacement sont respectivement de 52 % et 31 %. Le problème est d'autant plus saillant dans la Nièvre que l'âge moyen est élevé. Beaucoup de départs sont à prévoir dans les prochaines années.

En bovins mixtes, à peine 13 % des éleveurs sortants sont remplacés. Pour 100 exploitants présents en 2012, on compte seulement 3 nouveaux installés. Les repreneurs arrêtent la plupart du temps un des deux ateliers, par manque de main-d'œuvre ou à cause du coût de la mise aux normes.

Figure 7. Taux de remplacement selon l'orientation agricole



Note de lecture : Pour les ATEXA se situant sur la diagonale, le nombre de sorties est égal au nombre d'entrées. Pour celles se situant en-dessous de la diagonale, les effectifs diminuent et pour celles se situant au-dessus, ils augmentent.





Des taux d'entrées et de sorties plus élevés au sein des orientations minoritaires

Les dynamiques d'installation entre maraîchage et horticulture sont différentes, bien que ces deux activités ne soient pas dissociables dans la base de données MSA ici exploitée. Pour les deux orientations cumulées, le taux de sorties est supérieur au taux des entrées entre 2012 et 2018 (35 % contre 27 %). Le nombre des cotisants solidaires (16 % des cotisants non-salariés de cette orientation) augmente légèrement entre 2012 et 2018, mais celui des chefs d'exploitation baisse significativement (- 27 % en 6 ans) pour cause d'arrêt de l'activité ou réorientation vers d'autres productions.

Les systèmes à dominante maraîchage attirent davantage que l'horticulture. Ils représentent, en effet, en moyenne 4,6 % des installations aidées quand les systèmes horticoles ne représentent que 0,5 % sur la période 2016 à 2018. Cette tendance est confirmée par les données du Point Accueil Installations (PAI*) qui mettent en évidence un très net intérêt des candidats pour des projets en maraîchage.

En élevages ovins et caprins, beaucoup de départs de chefs d'exploitation sont enregistrés entre 2012 et 2018, mais le nombre d'installations est supérieur. On constate un nombre important de cotisants solidaires (26 % de l'ensemble des cotisants non-salariés), ce qui est une forte spécificité régionale. Cependant, ce nombre a baissé du quart en 6 ans.

La dynamique d'installation se ressent davantage dans la filière caprine. Les installations en caprin représentent 3 % des installations aidées contre seulement 1,6 % en filière ovine sur la même période (2016-2018).

Plus de femmes parmi les nouveaux installés, mais pas de féminisation pour autant

Entre 2012 et 2018, la part des femmes parmi les entrants est beaucoup plus élevée que parmi les exploitants déjà présents en 2012. Cette proportion varie entre 34 et 40 % par an. Toutefois, cette différence modifie peu leur part au sein de l'ensemble des cotisants MSA (environ 20 % durant la période), car leur taux de sorties est aussi plus élevé que celui des hommes, en raison d'un âge moyen d'entrée en activité supérieur de 10 ans à celui de ceux-ci. En conséquence, leur durée d'activité est moindre.

Les transferts entre époux représentent une part très minoritaire des entrants (5 %) et très stable sur la période. Ils représentent toutefois environ 12 % chez les femmes. En 2019, le PAI* enregistre cependant moins d'accueils de femmes d'exploitants souhaitant reprendre la ferme de leurs conjoints. En revanche, le nombre de celles qui souhaitent s'installer en ateliers de diversification (volailles, petits fruits, petits animaux) augmente.

Les exploitants individuels représentent 37 % des entrants sur la période, soit presque autant que parmi l'ensemble des exploitants de 2012. Au fil du temps, la proportion des exploitants individuels tend toutefois à diminuer, car leur taux de sorties est supérieur à celui des exploitants en société. 38 % des exploitants étaient des exploitants individuels en 2012, ils ne sont plus que 32 % en 2018.

Figure 8. Caractéristiques comparées des chefs d'exploitations agricoles

(en %)	Présents en 2012	Entrants 2012-2018
Femmes	20	36
Transferts entre époux	3	5
Moins de 40 ans	26	66
50 ans et plus	42	20
Exploitants individuels	38	37
Exploitants à titre exclusif	92	86

Source : MSA, fichier des cotisants non salariés, janvier 2018

Reconversions professionnelles et installations hors du cadre familial* en augmentation

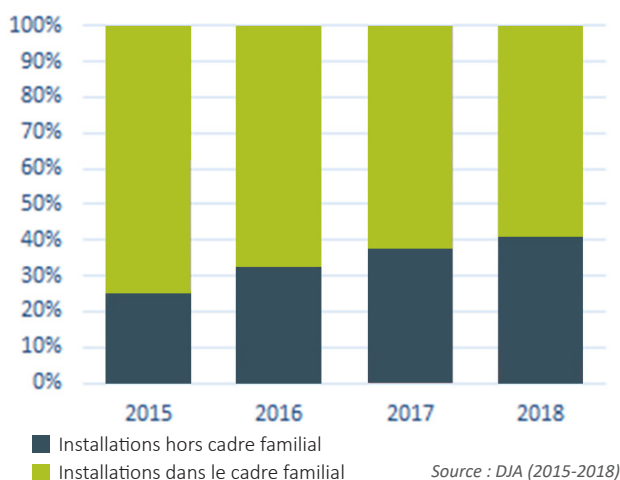
Même si les nouveaux installés sont plus jeunes que la moyenne des exploitants agricoles, la part des entrants de plus de 50 ans est loin d'être négligeable (entre 18 et 22 % par an). Le PAI* enregistre d'ailleurs une augmentation du nombre de reconversions professionnelles.

Ainsi en 2019, 34 % des porteurs de projet exerçaient ou exercent toujours une activité non agricole lors de leur visite au PAI*. Le nombre de candidats de plus de 40 ans, avec une situation professionnelle parfaitement stable et souhaitant changer entièrement leur mode de vie, est en progression. Beaucoup s'orientent vers des projets de productions atypiques, innovantes ou hors grandes filières (maraîchage, petits fruits, fleurs comestibles...), en lien avec des aspirations éthiques (fermes pédagogiques, vente directe, agriculture biologique).

Le public de demandeurs d'emplois est lui aussi de plus en plus présent en rendez-vous PAI*, avec souvent des projets encore vagues, sans forcément de suite concrète.

La majeure partie des reconversions se fait dans le cadre familial, avec reprise de l'exploitation au départ des parents et maintien des systèmes existants, souvent de type conventionnel (lait, viande, céréales).

Figure 9. Évolution de la proportion d'installations hors cadre familial au sein des installations aidées en Bourgogne-Franche-Comté



La part des installations hors cadre familial*, parmi celles qui ont bénéficié des aides à l'installation, augmente entre 2015 et 2018, passant de 25 % à près de 41 %. Cette proportion est significative, même si elle est moins élevée que celle enregistrée initialement lors des rendez-vous avec les porteurs de projet en PAI* (deux tiers des porteurs de projets en 2019).

55 % des entrants ont touché la DJA*

Parmi les entrants, les moins de 40 ans peuvent faire appel à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA*). Au sein de cette tranche d'âge, 55 % ont bénéficié de cette aide à l'installation en 2016-2017.

Le nombre d'installations avec le bénéfice des aides est relativement stable entre 2015 et 2017. Il connaît un regain en 2018 du fait de la mise en place, à partir de juin 2017, de la modulation "coût de reprise important ou coût de modernisation important" (cf. Encadré 2), qui a conduit à l'augmentation du montant moyen de la DJA* et donc à une meilleure attractivité de cette dernière. Cette nouvelle modulation aura sans doute un impact sur les années suivantes.

La proportion de femmes parmi les entrants DJA* (environ 20 %) est la même que celle parmi tous les entrants (bénéficiaires et non bénéficiaires DJA* cumulés). En revanche, si 61 % des nouveaux entrants masculins sont bénéficiaires de la DJA*, seulement 43 % des femmes sont concernées. Elles s'installent plus tard que les hommes et plus souvent sans diplôme spécifique (reconversion ou installation avec / en association avec leur conjoint). Ainsi, elles possèdent moins souvent les prérequis pour bénéficier de la DJA*.

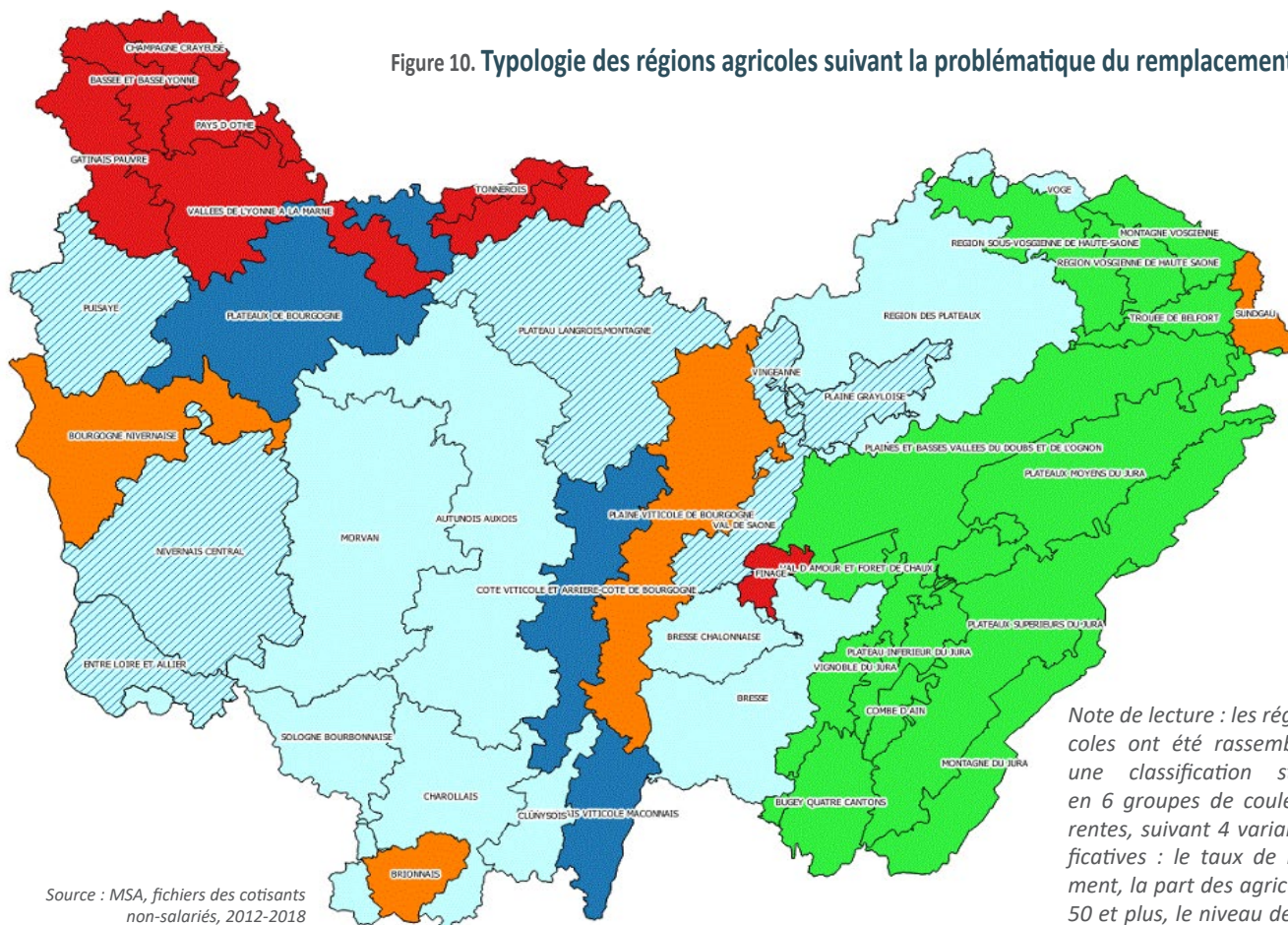
Le niveau de formation à l'installation progresse

La grande majorité des nouveaux installés possède un diplôme de niveau Bac Professionnel ou Brevet Professionnel « Responsable de l'Exploitation Agricole », niveau obligatoire pour bénéficier des aides à l'installation. Ils sont plus nombreux à poursuivre leur formation en BTS et diplôme d'ingénieur afin de disposer de toutes les compétences nécessaires en gestion et pilotage d'entreprise, dans un environnement de plus en plus complexe. Un tiers des jeunes s'installe avec au moins un BTS (Bac +2). La proportion des porteurs de projets titulaires d'un diplôme d'ingénieur en rendez-vous PAI* est en augmentation (3 % en 2019).

Le niveau de formation initiale, complété par la formation continue au cours de la vie professionnelle, est déterminant. Il permet à l'agriculteur de s'adapter et contribue à augmenter sa capacité de résilience.



Les régions agricoles de l'est relativement épargnées par la problématique du remplacement



Note de lecture : les régions agricoles ont été rassemblées, par une classification statistique, en 6 groupes de couleurs différentes, suivant 4 variables significatives : le taux de remplacement, la part des agriculteurs de 50 et plus, le niveau des revenus et la variabilité des revenus.

- Part des 50 ans et + inférieure à moyenne régionale / taux de remplacement élevé / revenu agricole supérieur à moyenne régionale et stable
- Part des 50 ans et + proche de la moyenne régionale / taux de remplacement faible / revenu agricole inférieur à moyenne régionale et stable
- Part des 50 ans et + proche de la moyenne régionale / taux de remplacement faible / revenu agricole inférieur à moyenne régionale et instable
- Part des 50 ans et + proche de la moyenne régionale / taux de remplacement très faible / revenu agricole supérieur à moyenne régionale et stable
- Part des 50 ans et + supérieure à moyenne régionale / taux de remplacement très faible / revenu agricole supérieur à moyenne régionale mais instable (en baisse)

La Bourgogne-Franche-Comté compte 43 régions agricoles rassemblant les communes du territoire selon leurs caractéristiques pédoclimatiques et leur vocation agricole dominante. La carte ci-dessus regroupe ces régions en plusieurs catégories suivant les caractéristiques principales qui peuvent affecter, dans un futur proche, le remplacement des agriculteurs partant en retraite et donc le maintien de l'activité locale.

Quatre variables ont été retenues :

- le taux de remplacement (nombre d'installations pour 100 départs de chefs d'exploitations agricoles) constaté entre 2012 et 2018,
- la part des chefs d'exploitations agricoles de 50 ans ou plus début 2018,
- le revenu professionnel moyen par exploitant constaté entre 2013 et 2017,
- la variabilité inter-annuelle de ce revenu professionnel.

Dans les régions agricoles en vert sur la carte, regroupant le Doubs, une partie du Jura et de Haute-Saône, la situation est relativement peu inquiétante, bien qu'à l'instar du reste de la région, on puisse s'attendre à une diminution du nombre d'agriculteurs dans les années futures (cf. Encadré 3). Il s'agit des régions laitières de la zone AOP du massif jurassien ou de régions agricoles avec une autre activité agricole dominante, dans lesquelles l'élevage laitier occupe une place tout de même importante. Les chefs d'exploitations agricoles sont jeunes et la part des 50 ans et plus y est nettement plus faible que la moyenne régionale (respectivement 40 % et 47 %). Le taux de remplacement entre 2012 et 2018 dépasse 90 %. Sans être très élevé, le revenu professionnel est supérieur à la moyenne régionale hors viticulture (respectivement 15 200 € / an et 12 700 € / an) et il est stable.



Les régions agricoles en bleu ont un taux de remplacement assez faible (entre 60 et 70 %) et la part des 50 ans et plus dépasse légèrement la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté. Dans les zones en bleu clair, l'activité dominante est l'élevage allaitant, les grandes cultures ou la polyculture-polyélevage. Ces zones ont toutes un revenu nettement inférieur à la moyenne régionale, de surcroît assez instable dans les régions agricoles hachurées. Les régions agricoles en bleu foncé correspondent à trois zones principalement viticoles de l'ancienne Bourgogne. Elles se distinguent des autres zones en bleu par un revenu professionnel moyen très élevé (de 30 300 à 48 500 € par chef d'exploitation agricole et par an) et stable sur la période.

Les zones rouge et orange présentent les taux de remplacement les plus bas. En orange, le revenu professionnel moyen est supérieur à la moyenne régionale hors viticulture. La part des chefs d'exploitations agricoles âgés de 50 ans et plus, est proche des zones en bleu, mais le taux de remplacement atteint seulement 53 %.

Les régions agricoles en rouge sont surtout situées dans le nord de l'Yonne et toutes sont majoritairement orientées vers les grandes cultures. Le taux de remplacement des chefs d'exploitations agricoles atteint seulement 59 % alors que la part des exploitants âgés de 50 ans et plus est la plus élevée de la région (56 %). Lors d'une fin d'activité, les terres sont souvent reprises par des exploitations en place pour agrandissement. Si le revenu professionnel moyen de ces zones est sur l'ensemble de la période un peu supérieur à la moyenne

régionale hors viticulture, il est en chute libre, passant d'un niveau très élevé en 2013 (34 200 €) à un niveau faible en 2017 (5 600 €). Sans redressement du revenu, la difficulté à remplacer les agriculteurs sur le départ pourrait s'aggraver. La zone rouge dans l'ex-Franche-Comté correspond au Finage. Cette région agricole comprenait historiquement des petites exploitations qui dégageaient un revenu suffisant grâce à des outils de transformation proches (betteraves, légumes). La fermeture de ces établissements a conduit à la perte d'une valorisation suffisante des productions et à l'agrandissement des exploitations en place.



Baisse du nombre de porteurs de projet en PAI*

L'année 2018 s'est caractérisée par un nombre important de rendez-vous en PAI*. La raison possible de cette soudaine augmentation est la création de la 4^{ème} modulation de la DJA* apparue courant 2017.

En revanche, le nombre de porteurs de projet accueillis en 2019 recule de 12 % par rapport à 2018 (1 377 en 2019 contre 1 510 en 2018), à un niveau proche de celui de 2017. Cette diminution est particulièrement forte en Côte-d'Or (- 49 porteurs de projets en 2019) et dans l'Yonne (- 32). Seul le département du Jura voit ce nombre augmenter (+ 19). En Haute-Saône, l'augmentation inédite du nombre des producteurs laitiers en 2018 a ralenti en 2019, probablement suite à la crise du lait de 2015 / 2016.

Inadéquation entre l'offre et la demande, notamment pour les projets d'installation en société

L'un des freins importants au renouvellement générationnel en agriculture est une forme d'inadéquation entre l'offre et la demande. En effet, en Bourgogne-Franche-Comté, un nombre important d'exploitations à reprendre ou en recherche d'associés ne correspond pas aux attentes de la plupart des porteurs de projets vus en PAI*.

Le Répertoire Départ Installation (RDI*) de Bourgogne-Franche-Comté propose actuellement 322 offres, dont plus de 200 correspondant à une reprise en société avec recherche d'associé(s). Pourtant, d'après une étude conduite sur le département du Jura, les offres d'exploitations à reprendre en individuel ont été vues 10 fois plus que les autres. Le manque d'attractivité des offres de reprise en société est flagrant. Certaines restent vacantes pendant des années sur le RDI*. En rendez-vous PAI*, la majorité des porteurs de projet envisage de s'installer en entreprise individuelle (63 % en 2019), motivée par la volonté de garder totalement le contrôle des décisions.

Néanmoins, deux tiers des installations se font en société et GAEC. De nombreux porteurs de projet ne parviennent donc pas à s'installer ou, du moins, pas dans le modèle qu'ils avaient envisagé au départ.

Orientations conventionnelles versus projets atypiques

En 2019, près de 60 % des porteurs de projet rencontrés en PAI* souhaitent démarrer une activité atypique, innovante ou hors grandes filières : ovins, caprins, apiculture, aviculture, maraîchage, horticulture, arboriculture ou autres. Ce chiffre augmente chaque année.

Une grande partie de ces projets n'aboutit pas. Ils sont repoussés, voire abandonnés, pour plusieurs raisons : foncier ou financements insuffisants, manque de réflexion, besoin de mûrir davantage, changement d'orientation...

Par exemple, le nombre de porteurs de projet souhaitant s'installer dans la filière maraîchage se maintient à 15 % du nombre total rencontré. Une petite partie seulement s'installe chaque année, et ce, alors que les cédants en horticulture rencontrent très peu de potentiels successeurs...

Les cédants en production porcine rencontrent aussi très peu de candidats, sans doute pour des raisons différentes, cette production souffrant d'une image souvent négative.

Les exploitations à céder sont majoritairement en productions dites "classiques". Les cédants rencontrés en Point Accueil Transmission (PAT*) sont la plupart du temps en système conventionnel, en productions bovins lait ou allaitants.

Augmentation des projets en Agriculture Biologique (AB)

Le mode de production évolue également dans les projets des candidats. La proportion des souhaits d'installation en AB a augmenté de 4 % en 2019 par rapport à 2018 et représente 25 % des projets.

10 % seulement des offres sur le RDI* concernent des exploitations en AB, chiffre bien insuffisant face à la demande identifiée en PAI*.



Fotolia

Des installations limitées par la faible attractivité de certains territoires

L'installation de nouveaux actifs est très liée aux ressources du territoire : critères agronomiques, mais aussi nombre de consommateurs, vie locale... Le potentiel de certains territoires est limité. Par exemple, des projets avec une valorisation en circuits courts sont handicapés par la faible demande locale. C'est le cas en Haute-Saône notamment où le nombre de projets en maraîchage est toujours très élevé, sur un marché déjà presque saturé car ce département possède peu de pôles urbains.

L'écart grandissant entre les projets et les structures existantes interroge sur l'avenir. Comment accompagner au mieux les cédants à transmettre des exploitations ? Plusieurs dispositifs de mise en relation avec des repreneurs potentiels se développent, à l'instar du RDI*. L'accompagnement à l'adaptation des exploitations existantes à la demande est un enjeu majeur pour le renouvellement générationnel en agriculture, en lien avec le territoire et la société.

Quels sont les enjeux pour l'avenir de l'agriculture sur ces territoires : renouveler les exploitations existantes, si possible à l'identique ou renouveler la population agricole en s'ouvrant largement aux projets qualifiés aujourd'hui d'atypiques ou innovants ?

Encadré 2

Établissement du montant de la DJA*

Le montant de base de l'aide est défini selon la zone d'installation de l'exploitant. Il existe 3 types de zones : défavorisée simple, montagne et plaine. Un montant de base est attribué à chaque zone.

Il existe 4 critères permettant de revaloriser le montant de base, appelés « modulations » :

- La modulation « hors-cadre familial* » : le montant de la DJA* est revalorisé lors d'une installation hors du cadre familial.
- La modulation « valeur-ajoutée emploi » : le montant de la DJA* est revalorisé lors de l'intégration dans le plan d'entreprise d'actions en faveur du développement ou du maintien de l'emploi ou en faveur d'activité visant à améliorer la valeur ajoutée des productions.
- La modulation « agro-écologie* » : le montant de la DJA* est revalorisé lors de l'intégration dans le plan d'entreprise d'action en faveur de la préservation de l'environnement et de l'agro-écologie*.
- La modulation « coût de reprise ou de modernisation important », aussi appelée 4^{ème} modulation : le montant de la DJA* est revalorisé lorsque l'installation nécessite une reprise ou une modernisation ayant un coût important (investissement supérieur à 100 000 €).

En Bourgogne-Franche-Comté il existe deux critères supplémentaires qui s'ajoutent aux 4 critères nationaux définis plus haut :

- La modulation "performance économique" en ex-Bourgogne
- La modulation "filière en déficit de renouvellement" en ex-Franche-Comté



GettyImage

Encadré 3 La baisse du nombre d'exploitants devrait se poursuivre

L'évolution de la population agricole dépend de très nombreux facteurs (évolution des marchés (national et international), technique, politiques agricoles...) qui rendent impossible d'établir des prévisions précises sur un territoire donné, même à l'horizon d'une dizaine d'années.

Les projections effectuées ici (cf. Figure 11) consistent à évaluer le nombre de chefs d'exploitations agricoles en 2028, toutes choses égales par ailleurs, compte tenu de la structure par âge de cette population en 2018, en supposant que les taux d'entrées et de sorties constatés au cours des cinq dernières années restent inchangés.

Figure 11. Projection de la population agricole à dynamique constante

Départements* ou régions	2013-2018		2018-2028	
	Évolution constatée (%)	Évolution annuelle moyenne (%)	Évolution projetée (%)	Évolution annuelle moyenne (%)
Doubs	- 1,3	- 0,3	- 8,9	- 0,9
Jura	- 4,4	- 0,9	- 12,6	- 1,3
Haute-Saône	- 6,3	- 1,3	- 16,0	- 1,7
Yonne	- 8,0	- 1,7	- 20,4	- 2,3
Nièvre	- 7,9	- 1,6	- 20,6	- 2,3
Côte-d'Or	- 7,9	- 1,6	- 22,0	- 2,5
Saône-et-Loire	- 8,5	- 1,8	- 22,2	- 2,5
Plateaux supérieurs du Jura	- 0,4	- 0,1	- 8,7	- 0,9
Région des plateaux (Haute-Saône)	- 6,5	- 1,3	- 15,4	- 1,7
Autunois-Auxois	- 6,6	- 1,4	- 19,8	- 2,2
La plaine (Côte-d'Or)	- 9,6	- 2,0	- 25,9	- 2,9

* Territoire-de-Belfort : population insuffisante pour permettre le calcul d'une projection solide
 Source : MSA, fichier des cotisants non-salariés, 2012-2018

Selon ces hypothèses, dans tous les départements, la baisse du nombre de chefs d'exploitation s'accélérerait. Le vieillissement de cette population se poursuivrait.

Presque stable entre 2013 et 2018, le nombre d'exploitants agricoles reculerait de 8,9 % en 10 ans dans le Doubs, soit 0,9 % par an. La baisse annuelle varierait de 1,3 à 1,7 % dans le Jura et la Haute-Saône et de plus de 2 % dans les départements de l'ex-Bourgogne.

Parmi les régions agricoles, les Plateaux supérieurs (et moyens) du Jura perdraient moins de 10 % de leurs exploitants agricoles. La perte pour les autres régions agricoles s'échelonnerait entre plus de 10 % jusqu'à 26 % dans le cas de La Plaine de Côte-d'Or (soit - 2,9 % / an).

Sources et méthodes, définitions

Les données de cette étude sont issues des bases de données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), traitées par le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE), les données du Service Régional de l'Économie Agricole (SREA) concernant les DJA (Dotations Jeunes Agriculteurs) et les données du PAI (Point Accueil Installation).

Les tables de cotisants non solidaires de la MSA ont été appariées entre les différentes années pour calculer un taux de sorties (les cotisants n'étant plus présents dans les bases entre deux années) et un taux d'entrées (les cotisants nouvellement présents entre deux années).

Lexique

Agro-écologie : façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes (au sens du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

DJA : Dotation Jeune Agriculteurs. Il s'agit d'une aide au démarrage donnée dans le cadre d'une première installation en agriculture.

Installation hors du cadre familial : s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au troisième degré, collatéraux inclus.

Orientations agricoles : mesurées ici selon la méthodologie MSA fondée sur le code ATEXA correspondant à la catégorie de risques assurés. Cette définition n'est donc pas la même que l'OTEX habituellement utilisée dans les publications Agreste.

PAI : Point Accueil Installation.

PAT : Point Accueil Transmission.

RDI : Répertoire Départ Installation

Taux de remplacement : nombre de chefs d'exploitations installations / nombre de départs.

Taux d'entrées : nombre d'installations / nombre d'exploitants en activité.

Taux de sorties : nombre de départs / nombre d'exploitants agricoles en activité.